

L'an deux mille treize, le **dix neuf novembre** à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni salle de la mairie sous la présidence de Monsieur BRIE Simon, Maire de LATILLE.

Etaient présents : Mesdames Florence MARMAIN, Manuela MASSET- DAVID, Nathalie PETIT, Stéphanie BRUNET.

Messieurs Simon BRIE, Régis BRAULT, Philippe NIVAU, Franck GELIN, et Philippe THIBAUT.

Etaient absents excusés : Laurent POUBLANC, Marie-Christine BARON-POUDRET, Philippe ROQUET, Pierre MIEGE (pouvoir à Monsieur Simon BRIE) et Emmanuel DESCHAMPS

Mme Florence MARMAIN a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 12/11/2013

COMPTE RENDU REUNION du 8 octobre 2013

Approbation du compte rendu à l'unanimité.

2013 – 095 CONTRAT A DUREE DETERMINEE –NOMINATION D'UN TRAVAILLEUR HANDICAPE

Monsieur BOUCHET actuellement en disponibilité, n'ayant pas été remplacé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter Mr CHAIGNE sous contrat à durée déterminée d'un an comme travailleur handicapé (reconnu travailleur handicapé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées en date du 10/06/2011).

En effet, il est fait état de l'excellent travail réalisé par Monsieur Patrick CHAIGNE au sein de l'équipe technique depuis 1 an et qu'il y a toute sa place en raison de sa polyvalence.

Dans ce cadre là, la collectivité peut prétendre à une indemnité de 2000 € à la signature du contrat puis 4000€ lors de sa titularisation 1 an plus tard.

Tout comme un stagiaire de la fonction publique une période de stage d'un an doit être réalisée, correspondant dans ce cas précis au CDD.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal l'autorisation de signer ce contrat portant nomination d'un travailleur handicapé selon l'article 38 de la loi du 26 janvier 1984 et ce, dès le 1/12/2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son autorisation.

2013 – 096 ADMISSION EN NON VALEUR

Madame la Trésorière nous a adressé la liste des demandes d'admission en non valeur des créances pour lesquelles l'irrecouvrabilité a pour origine la situation du débiteur (insolvabilité, disparition, échec du recouvrement amiable, créance inférieure au seuil d'émission des titres de recettes ou aux seuils des poursuites).

L'admission en non valeur n'équivaut pas à une remise de dette et ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à une meilleure situation.

SERVICE ASSAINISSEMENT : 383.76 € (article 6541)

31.62 € (article 6542)

BUDGET COMMUNE : 4085.44 €

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à admettre en non valeur ces sommes.

A l'unanimité accord du conseil Municipal.

2013 – 097 VIREMENTS DE CREDITS

Pour le paiement de la facture de l'entreprise PARTHENAY Jean-Luc (aménagement parking stade), il convient d'effectuer un virement de crédits :

Article 2041511 : -25500 €

Article 21713 -OPERATION 110- TRAVAUX VOIRIE : + 25500 €

Il convient également d'effectuer un virement de crédit pour la somme de 91 € correspondant au reversement de la TLE suite annulation PC

Article 020 Dépenses imprévues : - 100 €

Article 10223 – TLE : + 100 €

Le conseil Municipal après en avoir délibéré autorise les virements de crédits présentés.

2013 – 098 MAINTENANCE CHAUDIERE GAZ

Monsieur BRAULT Régis, adjoint aux bâtiments communaux, propose au conseil municipal que Monsieur Thierry ROBIN, chauffagiste-plombier à LATILLE ayant l'habilitation gaz, assure la maintenance de l'ensemble des chaudières gaz des bâtiments communaux.

Après en délibéré et à l'unanimité le conseil Municipal donne son accord.

2013 – 099 MAITRISE D'ŒUVRE – TRAVAUX DEVIATION

Monsieur le Maire présente la proposition de maîtrise d'œuvre du bureau « COE » pour l'étude de l'aménagement du contournement du centre bourg de la commune de LATILLE ; montant : 22.544,60 €.

ET informe le Conseil Municipal que le Conseil Général finance l'intégralité des travaux (la commune et la communauté de Communes du Vouglaisien participant chacune à hauteur de 16.5%).

Cette proposition sera donc transmise au Conseil Général.

2013 – 100 SPECTACLE DE NOEL – DEMANDE DE SUBVENTION APE

L'association des parents d'élèves finance le spectacle « AniMômeries » qui sera joué le mardi 17 décembre aux enfants des écoles maternelle et primaire.

Le coût du spectacle est de 600 € (déduction faite de la subvention du conseil général) et Monsieur le Maire précise que chaque année la commune participe à hauteur de 50%.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal son accord pour une subvention d'un montant de 300 € au profit l'association des parents d'élèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

2013 – 101 MISE EN PLACE COMITE DE PILOTAGE TAP

Monsieur le Maire fait part du courrier de Mme TROUVE, DDEN (déléguée départementale de l'Education Nationale) et des représentants de parents d'élèves qui sollicitent la création d'un comité de pilotage pour la mise en place d'activités pendant le temps le temps d'accueil périscolaire dès le 2nd trimestre.

En effet, ce comité de pilotage pourrait faire l'inventaire des activités possibles sur notre commune.

Monsieur le Maire propose de réunir le lundi 25 novembre à 18 h ou 18 h 30 (heure précise sera fixée ultérieurement) :

- des représentants du conseil Municipal : Mr Philippe NIVAU, adjoint aux écoles et Madame Stéphanie BRUNET, délégué aux affaires scolaires
- des représentants de parents d'élèves : Mr Benoit DUPONT, présent dans la salle qui se propose de faire le lien avec les autres parents d'élèves intéressés par cette action
- Mme TROUVÉ Micheline, déléguée départementale de l'éducation nationale
- Madame KIENER-HABRIOUX Stéphanie, Monsieur Samuel BOUGRIER, Directeurs.

Monsieur le Maire remercie Mme TROUVÉ de cette initiative et fait part qu'il pourrait également demander conseil auprès de Saint Georges les Baillargeaux, commune pilote dans la mise en place des activités périscolaires.

2013 – 102 TRAVAUX

* **ECOLE** : Monsieur Régis BRAULT fait part que les travaux dans les toilettes avec la construction d'une toilette « handicapé » sont pratiquement terminés.

La barrière de l'école est posée et la commande à distance de celle-ci a encore quelques petits dysfonctionnements qui devraient être solutionnés rapidement.

* **PLACE ROBERT GERBIER** : la délimitation « place handicapée » a été réalisée devant le cabinet de kinésithérapie et la réfection du trottoir a également été effectuée.

Les travaux pour canaliser les eaux pluviales au village des « grandes vallées » ont été réalisés par le personnel communal – coût des matériaux : 3800 €

La clôture de l'aire de jeux « rue des chênes » est toujours en cours de réflexion

2013 – 103 DEMANDE DDE SUBVENTION – PROJET OPERA

L'école élémentaire a été sollicitée au mois de septembre pour participer à un projet très intéressant en lien avec le projet d'école et qui servira de fil conducteur, tout au long de l'année, pour les quatre classes de l'école. Ce projet permettra également de renforcer la liaison CM2/Sixième.

Monsieur le Maire présente le descriptif complet de ce projet qui comprend 2 axes principaux :

* un axe « découverte et initiation à l'opéra » avec 8 interventions réparties tout au long de l'année

* un axe « Pratique vocale » avec une adaptation d'un conte musical qui donnera lieu à un spectacle le mardi 24 juin dans le site gallo romain de Sanxay avec la participation d'artistes et de techniciens professionnels

Et fait part de la demande de Monsieur le Directeur de l'école Élémentaire qui sollicite la municipalité pour une aide à hauteur de 600 € (150 € par classe).

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel aux membres du Conseil Municipal et souligne l'importance de ce projet unique. La Communauté de Communes, le Collège, la DRAC, le Pays des 6 vallées Général participent également à ce projet.

Budget prévisionnel projet pédagogique 2013/2014		
7 classes		
	Dépenses	Recettes
Interventions pédagogiques (ttes chrgs incluses)	5 840 €	
Répétitions musiciens (ttes chrgs incluses)	1 180 €	
Frais déplacements intervenants	600 €	
Transports classes pour répétitions (2 transports/classe)	700 €	
Arrangeur	300 €	
Budget concerts		
Cachets musiciens(ttes chrgs incluses)	1 610 €	
Cachet chef d'orchestre(ttes chrgs incluses)	750 €	
Défraiement chef	350 €	
Cachet comédien(ttes chrgs incluses)	280 €	
Cachet régisseur son (ttes chrgs incluses)	450 €	
Cachet pianiste (ttes chrges incl)	300 €	
SACEM/SACD	200 €	
Location partition	140 €	
Fournitures	165 €	
Location matériel	200 €	
Billetterie concert (4€/adulte)		1 500 €
Subvention Com Com Vouglaisien		5 000 €
Contribution collège de Latillé		300 €
Subvention DRAC		2 740 €
Subvention Mairies ou écoles (150€/classe de primaire)		900 €
Subvention Pays des six vallées/région		2 625 €
TOTAL	13 065 €	13 065 €
Valorisations		
Location piano	600 €	600 €
Mise à disposition matériel scénique(CCPays mélusin)	290 €	290 €
Techniciens sur le site(CC pays Mélusin)	800 €	800 €
TOTAL GENERAL	14 750 €	14 750 €

Après un large débat le conseil municipal **décide d'accorder une aide à hauteur de 600 €** pour aider au financement de cette initiative culturelle.

La somme sera inscrite sur le budget 2014.

2013 – 104 – DENOMINATION NOM DE RUE – SECTEUR « PUYHERVÉ- BOISGUILLON »

Dans le secteur entre puy hervé et boisguillon (après la route du château d'eau), il convient de déterminer un nom de rue.

Madame MARMAIN Florence qui a effectué des travaux d'archivage avec l'association « les amis du bourg » propose le nom de « Chemin François PARE ». En effet Monsieur François PARE décédé le 3 juin 1853 était meunier et propriétaire à la juptière de terres. Il en a fait don à la commune par testament en date du 31/03/1853.

Monsieur François PARE est également le fondateur du bureau de bienfaisance (CCAS actuellement) de LATILLE.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré décide de nommer cette rue « chemin François PARE » et d'inscrire également sur la plaque la mention « fondateur du bureau de bienfaisance ».

2013 – 105 QUESTIONS DIVERSES

* **CIMETIERE** : 3 devis ont été demandés pour couper 4 cyprès au cimetière –

Altitude élagage : 893€/cyprès avec utilisation d'une nacelle

LANGER Jérémy- élagueur acrobate-sculpteur : 700 €/Cyprès sans utilisation de nacelle

GIRARD – VITRE : 700 € / cyprès avec utilisation d'une nacelle

Mr BRAULT fait part qu'il est préférable de ne pas utiliser d'engins motorisés pour ne pas abimer les allées du cimetière et que son choix se porte sur Jérémy LANGER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal opte à l'unanimité pour Mr LANGER Jérémy.

* **illuminations de Noël** : un budget pour 2013 de 1200 €

***Entourage des conteneurs à ordures ménagères** : le prix est excessif et il est demandé de voir pour une autre possibilité.

* le conseil municipal autorise **l'acquisition d'un compresseur à peinture** ; ainsi le personnel communal pourra réaliser notamment le marquage au sol sur la voirie (passages piétons par ex) -

* **Une naissance un arbre** : Monsieur le Maire rappelle que l'an passé cette opération n'avait pas été réalisée en raison du mauvais temps. Cette année il propose la date du 8 décembre à 11 heures pour les naissances 2012 et 2013. Les parents, le conseil municipal ainsi que des employés des services techniques seront conviés à cette petite manifestation.

* **Sécurité « rue du petit bourg »** : la D.I.R.C.O doit se prononcer pour la déviation poids lourd (sauf desserte locale et matériel agricole), Monsieur le Maire fait part que c'est en bonne voie.

Il conviendra également de protéger les trottoirs avec l'installation de barrières.

* **restaurant place robert gerbier** : Monsieur le Maire rappelle l'engagement du Conseil Municipal sur l'acquisition du bâtiment qui « abritait » un restaurant.

Le dossier est en cours et le FRIL peut subventionner à hauteur de 70% pour les travaux d'aménagement.

* **Championnat régional et UFOLEP CYCLO CROSS** : les 14 et 15 décembre au parc de la chèze.

* **Vœux du Maire** : le 3 janvier 2014 (à confirmer)

* **Loto parents d'élèves du 1^{er} décembre** : séances gratuites à la piscine (aquagym et entrées) seront offertes à l'APE pour leur loto annuel.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 20 h 30,